



## Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Picardie

au CTSD du 22 juin 2021

M. le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder les mesures d'ajustement de moyens à destination des écoles et des collèges de la Somme en vue de la prochaine rentrée.

Concernant les sujets mis à l'ordre du jour, pouvez-vous nous dire s'il vous reste des moyens à disposition, pour les collèges de la Somme ? pour les écoles de la Somme ?

Quoiqu'il en soit, les moyens accordés à notre académie dans le cadre de la carte scolaire 2021/2022 sont, comme nous l'avons à maintes reprises dénoncé, nettement insuffisants. D'une manière générale, ce sont cette année les collèges qui vont pâtir de cette insuffisance. Les personnels des collèges sont désabusés par la politique menée par ce ministère qui vise à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Ainsi pour pouvoir honorer des décisions à destination du premier degré, la solution a été vite trouvée dans les hautes sphères : récupérons-les sur les moyens du second degré.... Les collèges devront donc fonctionner dès septembre avec plus d'élèves mais avec moins de moyens, leur situation actuelle étant déjà bien souvent peu enviable. Nous ne cessons de le marteler mais comment le Ministère peut-il espérer une prise en compte sérieuse de l'hétérogénéité des élèves avec des effectifs comme ceux qu'il prévoit d'imposer aux collégiens et à leurs professeurs ? Comment se réclamer d'une école de la bienveillance dans ces conditions ?

Quant au 1<sup>er</sup> degré, si seulement ce qui était mis en place était satisfaisant mais c'est loin d'être le cas puisque l'amélioration des taux de décharge des directrices et directeurs d'écoles ne concernera qu'une petite partie de ces collègues, laissant de côté tous les autres. Les classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire ont vocation à fonctionner en effectif réduit mais à quel prix pour les autres niveaux... De même alors que l'octroi de moyens au premier degré devrait permettre d'avoir des effectifs raisonnables partout, ce n'est pas le cas puisque plusieurs écoles se trouvent encore avec des effectifs prévisionnels supérieurs à 25 élèves/classe.

Par ailleurs, nous souhaitons revenir sur les formations organisées par l'Administration à destination des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Il est essentiel qu'un calendrier des formations hors temps de présence élèves soit communiqué aux collègues bien en amont de la tenue de celles-ci, pour que ces derniers ne soient pas mis en difficulté dans leur organisation familiale et privée mais également pour qu'ils puissent prendre des rendez-vous de tous ordres sur la seule journée « sans élèves » de la semaine donc hors week-end . En effet, si nous sommes conscients que les deux dernières années ont été bien compliquées en termes d'organisation, il nous semble pour autant que les professeurs ne doivent pas en pâtir. Ainsi le Sgen-CFDT revendique un délai de prévenance d'au moins un mois, en cas de changement de date par rapport au calendrier initial. Il revendique également qu'en cas de report de date (par rapport au calendrier initial), les situations de collègues déjà engagés sur des rendez-vous qu'ils ne peuvent reporter, soient étudiées avec la plus grande bienveillance.

En outre, pouvez-vous nous indiquer s'il vous plaît, M. l'Inspecteur d'Académie, la date à laquelle les PES mais également les alternants en M2, connaîtront leur affectation ? Pouvez-vous également nous préciser si un tutorat ou un accompagnement sera mis en place et par qui ?

Au sujet des PES, malgré plusieurs mails et appels à la DEC au sein de laquelle les collègues personnels administratifs peinent sous la charge de travail, nous ne parvenons pas à obtenir la répartition des postes du CRPE 2021 de l'Académie d'Amiens par département. Pouvez-vous nous la communiquer s'il vous plaît ?

Concernant les AESH, il apparaît que certains pilotes de PIAL demandent aux AESH de participer à la surveillance ou à l'organisation du grand oral (acheminement des élèves jusqu'aux salles de jury, tenue des listes d'émargement) parfois sur la totalité de leur temps d'accompagnement hebdomadaire. Il nous semble que ces missions n'incombent pas aux collègues AESH, pouvez-vous nous le confirmer? Nous savons que l'organisation de ce grand oral est très chaotique mais les collègues les plus précaires de notre académie n'ont pas à pâtir de cette désorganisation.

Pour terminer, concernant l'expérimentation Andjaro, et comme nous vous en avons fait part M. le Directeur académique, le Sgen-CFDT Picardie attend le retour des collègues qui en auront fait l'expérience. Le Sgen-CFDT Picardie sera bien entendu vigilant à ce qu'Andjaro ne pénalise aucun collègue concerné par ce nouvel usage (personnels remplaçants, directeurs.rices) en termes de conditions de travail et de vie privée.